

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GAUBERT Thierry - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Absent :

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA SUC à Delphine BERNARD
Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER

Secrétaire de séance: Nicole GIMENO

OBJET : AVIS SUR LE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) DE LA COMMUNE DE ST AMANS SOULT

Conformément à l'article L.631-31 du Code du Patrimoine, un périmètre délimité des abords, défini après l'étude du site, a été proposé par l'Architecte des Bâtiments de France en date du 13 octobre 2023.

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet par délibération en date du 13 décembre 2023.

Ce projet du périmètre délimité des abords de la commune de ST AMANS SOULT a été soumis à une enquête publique du 4 avril au 3 mai 2025. La commissaire enquêtrice a rendu son rapport et ses conclusions motivées sur le projet du périmètre délimité des abords de ST AMANS SOULT en date du 25 mai 2025 et du 19 juin 2025.

Elle a émis un avis favorable.

Ce projet n'a pas fait l'objet de modifications à la suite de cette enquête

Le projet PDA, annexé à la convocation du Conseil Municipal est présenté à l'Assemblée.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de :

- 1) Donner un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords du Monument Historique de ST AMANS SOULT, en date du 13 octobre 2023, telle qu'annexé à la présente délibération,
- 2) Prendre note que le périmètre délimité des abords de ST AMANS SOULT sera créé par arrêté du préfet de Région,

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

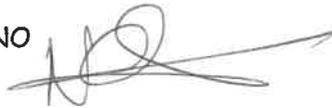
ID : 081-218102382-20250709-0907202504-DE

S²LO

3) Autoriser Mr le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

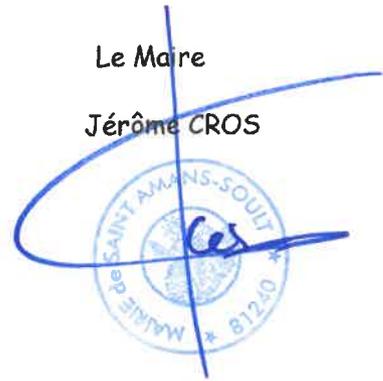
Le Secrétaire de Séance : Nicole GIMENO



Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 9 juillet 2025

Le Maire

Jérôme CROS



The image shows a blue ink signature of Jérôme Cros over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT AMANS-SOULT' and the number '81240'. The signature is a large, stylized blue scribble that crosses the stamp.